



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 7 septembre 2023

Communiqué de presse

Feux de forêts : appel à la vigilance et à la responsabilité collective

Le département de Tarn-et-Garonne connaît depuis le début de la semaine une recrudescence de feux de forêts et de broussailles. Les conditions météorologiques actuelles (sécheresse et vague de chaleur) sont de nature à favoriser les départs d'incendies sur l'ensemble du département. Le département de Tarn-et-Garonne est classé aujourd'hui en vigilance élevée « orange – feu de forêts » ([voir Carte Météo France](#)).

La vigilance et la responsabilité de chacun doivent être constamment maintenues.

Face aux risques, le préfet de Tarn-et-Garonne appelle donc à la plus grande vigilance et au civisme de chacun pour adopter les bons comportements et protéger les espaces naturels comme les forêts, les champs et les zones de friche.

Pour réduire le risque de départ de feu de végétation, il convient de faire évoluer nos habitudes et d'adopter des gestes simples :

- En ne faisant pas de barbecue ou de feu à proximité de végétaux ;
- En ne jetant pas ses mégots en forêt, par terre ou par la fenêtre d'une voiture ;
- En n'utilisant pas d'outils susceptibles de provoquer des étincelles (meuleuse, disqueuse, débroussailleuse, poste de soudure...). Lorsque ces travaux ne peuvent être différés, il convient de privilégier les heures les plus fraîches de la journée pour les réaliser en minimisant les risques ;
- En ne stockant pas de combustibles près des habitations (bois de chauffage, peintures, solvants, citernes de fuel ou de gaz).

Ces recommandations doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

Comment bien réagir en cas de feu de forêt ?

- alerter les secours en composant le **18** ou le **112** ;
- essayer de localiser le feu ;
- essayer d'éteindre le feu avec de la terre, du sable ou de l'eau sans se mettre en danger.

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence.

Soyons vigilants et protégeons nos forêts et notre patrimoine environnemental.